

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 78 (1949)

Heft: 9

Rubrik: Séance d'information sur l'organisation des centrales du film scolaire en Suisse : Olten, 29 janvier 1949

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du Sacré-Cœur, de la Sainte Vierge, de saint Joseph, des Anges gardiens sont des traditions catholiques inspirées par la haute sagesse pédagogique de l'Eglise. Des maîtres s'accuseraient de ne pas les marquer dans leur classe en demandant à leurs élèves d'orner tous les jours de quelques fleurs une statue, une image, un petit autel : pratiques riches en bénédiction pour eux.

Jamais l'âme n'est davantage en présence de Dieu que dans la prière ! Selon une expression presque trop énergique, « l'âme s'abouche alors avec Lui ». Pourtant, la routine peut creuser même là l'absence du divin. Pour les prières qui précèdent ou suivent nos classes, prenons garde qu'elles soient bien faites : dans un silence très recueilli. Il serait utile de changer aussi notre formule de temps en temps, de fixer une intention à notre journée de travail ; de recommander, à certaines occasions, un événement grave où les plus grands intérêts de l'Eglise sont engagés (la paix, les pécheurs, les missions, le Pape...) ou des intentions plus particulières comme un élève malade, dans le deuil...

Nous avons connu une vieille femme, d'environ 80 ans, qui n'oubliait jamais de bénir l'heure chaque fois qu'elle entendait l'horloge. « J'ai gardé cette habitude depuis l'école, notre maîtresse nous le faisait faire pendant la classe. » En donnant cet exemple, nous voulons simplement constater que cette habitude eut des résultats durables.

Il y aurait sans doute bien d'autres moyens de créer la présence de Dieu dans nos classes. Nos lecteurs nous rendraient service en nous signalant leurs méthodes. S'il est impossible de ne pas se réchauffer en restant près du feu, il sera pour le moins très difficile de ne pas se diviniser en respirant cette atmosphère de la Présence divine !

« Mon Dieu, partout présent, jusque dans le secret de nos pensées, donnez-nous de faire vivre nos élèves dans votre présence, afin de vous les unir toujours plus intimement. »

Séance d'information sur l'organisation des centrales du film scolaire en Suisse

Olten, 29 janvier 1949

La séance débute à 3 heures, en présence des délégués de 11 cantons : Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Berne, Zurich, Bâle, St-Gall, Argovie, Schaffhouse.

Le problème qui devait être traité était le suivant :

Comment introduire dans les écoles, sur une plus large échelle, le nouveau moyen d'enseignement particulièrement efficace qu'est le cinéma ?

M. Antoine Borel, président, fit d'abord une relation en français, montrant comment étaient nées les centrales du film scolaire de Zurich, Bâle et Berne. Au début, tout était dû à l'initiative privée, les maîtres payaient de leurs deniers sans l'aide des pouvoirs publics.

Puis il y eut les ciné-clubs ; les commissions scolaires et même les Eglises s'y intéressèrent.

Il fallait faire un pas de plus : répandre ce moyen d'enseignement dans les écoles avec l'approbation et l'aide des départements de l'Instruction publique.

Les appareils et les films doivent être considérés comme du matériel d'enseignement au même titre que les cahiers et les manuels. Le film, en effet, apporte quelque chose de nouveau, il exprime *le mouvement* et il se caractérise par son universalité — tous peuvent le comprendre —, son pouvoir de suggestion, l'influence qu'il exerce sur la sensibilité et l'intelligence.

Pour que le travail fût coordonné et efficace, il était nécessaire d'opérer la fusion des centrales suisses du film scolaire. La *fusion des centrales est aujourd'hui réalisée*. La Conférence des chefs des départements de l'Instruction publique collabore avec cette nouvelle organisation en ayant un délégué dans son comité. Il existe donc une communauté de travail, et des centrales du film à Bâle, à Berne, à Zurich, à St-Gall, reconnues officiellement par les directeurs de l'Instruction publique. Tous les cantons devraient faire partie de l'Association du film d'enseignement, association d'utilité publique.

L'Association a son but précis :

- 1^o enrichir l'école ;
- 2^o vivifier l'enseignement ;
- 3^o renouveler les techniques.

Vers 15 h. 30, la parole fut donnée à M. le Dr Rüst, de Zurich, un des promoteurs depuis plus de vingt ans du film à l'école. Sa causerie porta sur la méthodologie, l'emploi du film et les caractères du film scolaire.

L'unité de moyens est réalisée. Une autre unité est encore nécessaire, *l'unité d'esprit*. Tous les maîtres du pays se doivent de tirer parti, dans leur enseignement, de la merveilleuse découverte qu'est le film.

Voici le résumé des points qui furent développés :

1. Le film sera présenté dans l'enseignement au moment précis où intervient la matière dont il traite.

2. Le but de l'enseignement par le film est d'instruire d'abord et non d'amuser, il est un moyen d'enseignement à côté des autres. C'est pourquoi il sera présenté par le maître dans sa classe et non pas dans un local extérieur où on aura rassemblé différentes classes.

3. Le film d'enseignement sera utilisé avec une sage discipline, c'est-à-dire lorsque les moyens ordinaires, traditionnels ne suffisent plus. Le dessin au tableau noir, les images fixes gardent toute leur raison d'être et leur efficacité, à côté du film. Ils servent aussi à la préparation de la leçon filmée.

4. Le film ne supplante pas le maître. Celui-ci examinera le film avant de le passer et étudiera à fond le texte explicatif.

5. Le film ne sera montré que lorsque les élèves seront aptes à le comprendre, c'est-à-dire posséderont les éléments de connaissances nécessaires à sa compréhension.

6. Suivant le sujet du film, suivant son caractère et la méthode du maître, le film servira d'introduction ou de conclusion à l'enseignement.

7. Pour que le mouvement paraisse naturel, le film doit être déroulé à la vitesse normale.

8. Le film d'enseignement étant un moyen nouveau, il faut y préparer les maîtres par des cours d'introduction où l'on enseignera la didactique de l'enseignement au moyen du film, et la technique de l'emploi du film.

Les films sont prêtés par les centrales contre paiement d'une taxe se montant de 1 à 3 fr. En plus, il est prélevé une finance de 50 cent. par an et par élève pour toute classe qui utilise le film scolaire.

Les films peuvent également être vendus; pour l'instant, ils sont d'un prix élevé. Avec le développement de l'activité des centrales, ce prix pourrait être considérablement réduit. Il serait bon de constituer les filmothèques dans les cantons, dans les villes, dans toutes les écoles importantes où l'on aurait à disposition les films d'un emploi fréquent tandis que les autres seraient loués à la centrale.

Plusieurs cantons accordent des subsides pour le développement du film scolaire, procurent des appareils pour les classes. A Bâle, à Zurich, à Berne, il n'y a plus de leçon de géographie où l'on n'emploie pas le film. Dans le canton de Vaud, 40 écoles sont actuellement abonnées au film scolaire de la centrale de Berne qui est le fournisseur attitré pour la Suisse romande et le Tessin. Dans la plupart des cas, les appareils ont été payés par des séances de théâtre ou de cinéma préparées à l'école par le maître et les élèves dans le but précis de se procurer un appareil de cinéma. Il a fallu parfois plusieurs années d'efforts, mais on y est arrivé.

Dans une école de Berne, il y a quelques années, le premier appareil de cinéma a été payé par la vente du vieux papier récolté dans la ville par les élèves eux-mêmes.

Une discussion dans laquelle intervinrent toutes les personnes présentes prouva qu'il y a des avantages incontestables à se rattacher à une centrale.

En résumé, un mouvement général destiné à doter les écoles suisses des moyens d'enseignement les plus modernes et les plus efficaces s'est organisé en Suisse, comme ce fut déjà le cas en d'autres pays d'Europe et d'Amérique. Il est à souhaiter qu'aucune de nos écoles ne reste à l'écart dans une inaction qui serait regrettable.

G. P.